

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

- Audition, ouverte à la presse, de représentants d'écoles de journalisme..... 2
- Présences en réunion..... 20

Jeudi
11 décembre 2025
Séance de 9 heures 30

Compte rendu n° 7

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission**



La séance est ouverte à neuf heures trente.

La commission auditionne des représentants d'écoles de journalisme : M. Pierre Savary, directeur général de l'École supérieure de journalisme de Lille (ESJ), et Mme Corinne Vanmerris, directrice adjointe et directrice des études, co-présidente de la conférence des écoles de journalisme ; Mme Marie Mawad, doyenne de l'École de journalisme de Sciences Po Paris, et Mme Alice Antheaume, directrice exécutive ; et M. Arnaud Schwartz, directeur de l'Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine (IJBA), co-président de la conférence des écoles de journalisme.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous souhaite à tous la bienvenue pour cette première audition de la journée, au cours de laquelle nous allons entendre divers représentants d'écoles de journalisme. Je tiens aussi, comme je l'ai fait hier, à remercier les administrateurs et les agents de l'Assemblée qui nous ont assistés lors de l'audition marathon de Mme Ernotte, qui a duré plus de quatre heures trente.

Faire référence à la neutralité des journalistes, qu'ils doivent observer dans leur vie professionnelle quotidienne, nous conduit à nous interroger sur la déontologie journalistique et sur la manière dont celle-ci est enseignée dans les écoles de journalisme. C'est la raison pour laquelle nous vous avons conviés aujourd'hui. Je vais vous présenter rapidement.

M. Pierre Savary, vous êtes actuellement le directeur général de l'École supérieure de journalisme (ESJ) de Lille. Vous avez commencé votre carrière de journaliste à Europe 1 en 1991 avant de travailler pour Radio France et, plus spécifiquement, pour France Bleu Nord où vous avez été rédacteur en chef adjoint. De 2007 à 2013, vous avez occupé les fonctions de directeur des études au sein de l'ESJ, dont vous êtes le directeur depuis janvier 2013.

Mme Corinne Vanmerris, vous êtes directrice adjointe et directrice des études de l'ESJ de Lille depuis septembre 2008, après avoir fait l'essentiel de votre carrière journalistique à *La Voix du Nord*, où vous êtes entrée en 1984. Vous êtes par ailleurs co-présidente de la conférence des écoles de journalisme ?

Mme Alice Antheaume, vous avez commencé votre carrière de journaliste en janvier 2000. Vous êtes passée notamment par *Télérama*, *20 minutes*, le média en ligne slate.fr avant d'avoir été chroniqueuse spécialisée sur le numérique dans l'émission hebdomadaire « Médias Le Mag » diffusée sur France 5. Vous avez également été consultante en transition numérique pendant plus de dix ans. Au sein de l'École de journalisme de Sciences Po Paris, vous avez été successivement responsable de la prospective, directrice adjointe et vous en êtes la directrice depuis 2014.

Mme Marie Mawad, vous avez effectué un parcours de près de 15 ans dans des médias français et internationaux, parmi lesquels Bloomberg et Reuters. Depuis 2019, vous travaillez au déploiement du nouveau média numérique du *Financial Times*, *Sifted*, en tant que journaliste et conseillère en stratégie. Vous enseignez par ailleurs à l'École de journalisme de Sciences Po depuis 2017, école dont vous êtes la doyenne depuis janvier 2021.

M. Arnaud Schwartz, après avoir été journaliste à *Phosphore*, vous avez travaillé pendant plus de quinze ans au service culture du journal *La Croix*, vous spécialisant dans les pages cinéma. Depuis octobre 2017, vous êtes le directeur de l'Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine (IJBA). Et vous êtes également co-président de la conférence des écoles de journalisme, au même titre que Mme Vanmerris.

Soyez tous remerciés d’avoir bien voulu répondre à notre convocation. Les diverses controverses ayant atteint le milieu journalistique depuis quelques mois (l’affaire Cohen – Legrand, les propos d’Alix Bouilhaguet à l’encontre de Manuel Bompard, les récents propos de Nathalie Saint-Cricq à l’égard de l’électorat musulman en France, etc.) nous invitent à porter une attention particulière à ce qui constitue la déontologie journalistique. Car c’est au nom de cette déontologie, qui permet ou autorise certains comportements et qui, au contraire, en proscriit d’autres, que la crédibilité dans les médias pourra être renforcée aux yeux du grand public. Je rappelle à ce titre que, selon un sondage effectué en janvier 2025, seuls 32 % des Français pensaient que l’on pouvait avoir confiance dans ce que disent les médias sur les grands sujets d’actualité. 62 % des Français considèrent à l’inverse qu’il faut se méfier de ce que disent les médias sur les grands sujets d’actualité : c’est huit points de plus qu’en janvier 2023.

Avant de vous laisser la parole et de vous permettre d’échanger avec les députés ici présents, à commencer par notre rapporteur, je souhaiterais vous poser deux questions à chacun. En premier lieu, quelle place la déontologie journalistique occupe-t-elle dans vos enseignements respectifs ? A-t-elle pris de l’ampleur avec le temps ? Faites-vous une place spécifique à la déontologie journalistique à l’attention des étudiants qui voudraient tout particulièrement devenir journalistes politiques ?

En second lieu, dans l’actualité journalistique récente, quels exemples ont pu ou pourraient être pris comme sujet d’étude dans vos écoles pour illustrer les limites, voire peut-être les dérives qui peuvent exister dans le métier de journaliste ? Je pense à des exemples français mais l’art du montage de certaines interviews, comme l’a illustré malheureusement la BBC, peut également venir à l’esprit.

Comme nous l’imposent les textes, je vous remercie de nous déclarer chacun tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l’article 6 de l’ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d’enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Pierre Savary, Mme Corinne Vanmerris, Mme Marie Mawad, Mme Alice Antheaume et M. Arnaud Schwartz prêtent serment.)

Je précise pour ma part que je suis membre du conseil d’administration de France Médias Monde depuis le mois d’octobre 2024 et que j’ai été co-rapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l’audiovisuel public au nom de la commission des affaires culturelles et de l’éducation. Je vous laisse chacun la parole pour une intervention liminaire, au titre de chaque école, d’une dizaine de minutes et nous pourrons ensuite dialoguer.

M. Pierre Savary, directeur général de l’École supérieure de journalisme de Lille (ESJ). En ma qualité de directeur de l’ESJ de Lille, j’ai signé des conventions de partenariat pédagogique, toujours en cours, avec France Télévisions et Radio France, pour la formation initiale et continue.

L’ESJ de Lille est née en 1924. C’est une association loi de 1901 à but non lucratif depuis 1960, fondée par des Alumni. Son président actuel, nommé par le conseil d’administration, est M. Louis Dreyfus, président du directoire du groupe *Le Monde*. Ce statut associatif garantit notre indépendance. Le conseil d’administration est composé de représentants des médias, de la profession, des Alumni et des étudiants et étudiantes. L’ESJ est la plus ancienne des quinze écoles reconnues par la Commission paritaire nationale de l’emploi

des journalistes (CPNEJ). Ce passé et cette histoire permettent à l'école de s'appuyer sur un réseau d'Allumis qui est important, structuré et qui est présent dans de nombreux médias, à différents postes de responsabilité, en France ou à l'international.

Reconnue par l'État depuis 1969, l'école délivre un diplôme conférant le grade de master (bac+5). Elle a le statut d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG). Une convention avec Sciences Po Lille permet à nos étudiants d'obtenir une double diplomation. L'école emploie 38 salariés, dont une dizaine de journalistes, pour un budget d'environ 5 millions d'euros en 2025.

Notre mission est de former des journalistes conscients de leurs responsabilités, capables de s'adapter aux nouvelles formes de journalisme tout en respectant les fondamentaux de la profession. Nous voulons que nos étudiants deviennent des journalistes respectueux de leurs interlocuteurs, de leurs sources et du public, attachés à révéler, comprendre et expliquer des faits d'intérêt public avec éthique et rigueur. Nous promouvons un journalisme de profondeur, fondé sur des faits vérifiés, recoupés et contextualisés et souhaitons former des futurs journalistes reconnus pour leur qualité d'analyse et leur respect des faits.

Face à la défiance du public envers les médias, l'ESJ a développé de longue date des parcours d'éducation aux médias et à l'information. Nous accompagnons divers publics dans le décryptage de l'information, la compréhension de sa fabrique, la lutte contre les fausses nouvelles et le développement de l'esprit critique.

L'ESJ est en lien avec des médias privés et publics de tous supports, via les stages, l'apprentissage et l'insertion professionnelle. Nos relations professionnelles ne diffèrent pas selon le statut, privé ou public, des médias. Nous faisons intervenir en tant que vacataires des journalistes de tous horizons pour encadrer nos étudiants.

Enfin, l'ESJ forme des journalistes pour rejoindre une profession régie par des textes fondateurs et des chartes qui se nourrissent de valeurs humanistes et de règlements internationaux. Parmi ces valeurs, nous défendons particulièrement le droit à la liberté d'opinion et d'expression, le principe de responsabilité et la lutte contre la déformation des faits, le mensonge et la manipulation.

Mme Marie Mawad, doyenne de l'École de journalisme de Sciences Po Paris. L'École de journalisme de Sciences Po, créée en 2004, a pour unique mission de former des journalistes professionnels. Reconnue par la profession depuis 2009, elle a été classée première lors de la dernière édition du classement du *Figaro Étudiant*. L'école compte environ 160 étudiants et autant d'enseignants, qui sont des chercheurs académiques, des professionnels d'autres secteurs ou, majoritairement, des journalistes en activité. Nous formons nos étudiants à une méthodologie rigoureuse pour produire une information de qualité. Parmi les enseignants, ceux qui sont des journalistes professionnels sont issus de médias français, de médias européens ou de médias internationaux. Nos 1 074 diplômés représentent plus de 18 nationalités et 20 % à 30 % d'entre eux travaillent à l'international.

Nous évoluons dans le cadre réglementaire et déontologique de la profession et notre cursus est reconnu par la CPNEJ. Nos instances sont organisées pour rendre des comptes à cet égard. Nous souscrivons aux chartes déontologiques du métier, principalement la charte des devoirs professionnels des journalistes français de 1918, mise à jour en 1938 et en 2011, et la charte de Munich de 1971.

Notre pédagogie, dispensée sur deux ans, repose sur cinq piliers : un pilier académique en sciences humaines et sociales ; un pilier préparant à la vie professionnelle, qui inclut l'éthique du journalisme et le droit ; un pilier numérique, pour maîtriser l'*open-source investigation* (OSINT), le data-journalisme ou l'intelligence artificielle ; un pilier de production d'informations auprès de journalistes professionnels ; et enfin, un pilier consacré à la créativité et à la prospective. Seize semaines de stages ou d'apprentissage en rédaction sont obligatoires. Nos maquettes sont revues régulièrement pour tenir compte notamment des évolutions technologiques, par exemple les sources de l'intelligence artificielle imposant à l'apprentissage de nouvelles compétences. Au terme de leur formation, les étudiants sont dotés d'une excellente méthodologie journalistique, ce qui est le cœur de notre proposition pédagogique.

En conclusion, l'école de journalisme de Sciences Po est une formation très exigeante, tournée vers l'excellence et la formation de professionnels rigoureux, guidés par la mission de produire une information de qualité à forte valeur ajoutée.

M. Arnaud Schwartz, directeur, co-président de la conférence des écoles de journalisme de l'Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine (IJBA). Je n'identifie pas de risque de conflit d'intérêts à titre personnel. Toutefois, en toute transparence, je porte à la connaissance de la commission l'existence de conventions de partenariat entre l'IJBA et France Télévisions, liées à la formation continue de ses journalistes.

J'interviens aujourd'hui à la fois comme directeur de l'IJBA et comme co-président de la conférence des écoles de journalisme, avec ma collègue Mme Corinne Vanmerris.

L'école que je dirige est une école publique, intégrée à l'université depuis près de soixante ans, d'abord comme filière d'un IUT formant à bac+2, puis depuis près de vingt ans comme institut rattaché à l'université Bordeaux-Montaigne, au sens de l'article L. 713-9 du code de l'éducation. Cet institut délivre un master de journalisme (bac+5) qui fait l'objet d'un agrément de l'État et de la CPNEJ. Ce cursus agréé vaut à l'IJBA, comme aux deux autres écoles ici présentes, d'appartenir à l'ensemble des écoles dites « reconnues » par la profession. Cette reconnaissance est accordée par les organisations professionnelles d'éditeurs et les syndicats de salariés, sur la base des critères définis par la CPNEJ.

Dans ce cadre, l'IJBA s'efforce de former des jeunes journalistes professionnels, généralistes et opérationnels dès leur arrivée en rédaction. Nos étudiants acquièrent un début de spécialisation en deuxième année de master (journalisme vidéo et de télévision, radio et multimédia ou presse écrite et multimédia). La formation est exigeante, selon une approche résolument professionnalisante qui s'appuie sur un corpus de connaissances théoriques. Une attention particulière est portée aux questions éthiques et déontologiques, qui font l'objet d'enseignements spécifiques et transversaux.

Nos étudiants suivent leur cursus en formation initiale classique, selon les modalités de l'alternance ou non, et peuvent aussi se mettre en situation d'obtenir le diplôme par les dispositifs existants, en lien avec la formation tout au long de la vie.

Notre équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs et de journalistes professionnels.

L'IJBA est membre de la conférence des écoles de journalisme, officiellement créée en 2012, suite à l'élargissement d'un précédent conseil public des écoles de journalisme, créé dès 1998. Corinne Vanmerris et moi-même en portant la coprésidence depuis le mois de

septembre dernier, la conférence des écoles de journalisme a vocation, selon l'article 2 de ses statuts, à « assurer la coordination des écoles de journalisme reconnues par la convention collective des journalistes professionnels ».

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le journalisme est l'une des pierres angulaires de notre démocratie : pas de démocratie sans liberté de la presse et sans une information pluraliste, fiable et indépendante ! Face aux attaques de plus en plus ciblées qui visent les journalistes, je veux ici réaffirmer le soutien de la Représentation nationale.

La fracture politique que connaît notre pays s'accompagne d'une polarisation médiatique inédite, qui complique l'exercice du métier. Être de gauche dans une rédaction très marquée à droite est difficile et, à l'inverse, être de droite dans une rédaction marquée à gauche, pour peu que cela existe, l'est aussi. Comment garantissez-vous aux jeunes journalistes une forme d'objectivité ou d'impartialité dans ce contexte de multiplication des médias d'opinion ? Comment enseignez-vous la déontologie et toutes les règles de pluralisme et d'impartialité dans ce contexte de polarisation médiatique ? Estimez-vous qu'il faille renforcer ces enseignements au regard de cette évolution ?

Être journaliste dans un service public est une fonction qui oblige. Considérez-vous que ses journalistes ont des exigences supplémentaires ? Portez-vous une attention particulière à cette spécificité dans vos formations, au regard des obligations fixées par la loi ?

Mme Antheaume, vous siégez au comité d'éthique de Radio France, que nous auditionnerons bientôt. Nous avons auditionné celui de France Télévisions et son utilité ne nous a pas toujours paru évidente, avec des saisines peu nombreuses et un conseil d'administration qui ne le saisit jamais. Comment jugez-vous le rôle et le fonctionnement de ces comités d'éthique ?

Enfin, une dernière question pour Sciences Po Paris. Le conflit israélo-palestinien a marqué cette école, avec des événements parfois inacceptables, comme le refus d'accès à un amphithéâtre pour certains étudiants. Comment ce conflit a-t-il rejailli au sein de l'École de journalisme ? A-t-il créé des tensions entre les étudiants ou compliqué vos enseignements ?

Mme Marie Mawad. Il faut comprendre que nous enseignons une véritable méthodologie journalistique et que la déontologie en est une partie essentielle. Cette méthodologie prépare nos étudiants à un métier à très forte responsabilité. Les questions d'éthique et de déontologie sont au cœur de la formation, à la fois par des modules dédiés et comme un fil rouge présent dans chaque enseignement. Nous évaluons régulièrement les étudiants sur leur connaissance approfondie des chartes de déontologie, afin qu'ils puissent les assimiler et s'appuyer dessus au quotidien.

Mme Alice Antheaume, directrice exécutive de l'École de journalisme de Sciences Po Paris. Au sujet du comité d'éthique, je m'exprime en lien avec mon expertise, cette activité étant dissociée de ma fonction à l'École de journalisme. C'est une activité non rémunérée pour laquelle je siége comme tiers indépendant aux côtés de quatre autres membres : Mme Françoise Benhamou, qui préside le comité, Mme Christine Maugué, Mme Chine Labbé et M. Francesco Martucci.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Trouvez-vous que ce dispositif fonctionne bien et qu'il est bien articulé avec l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) ? Estimez-vous que des évolutions sont nécessaires pour traiter l'ensemble des questions de déontologie ?

Mme Alice Antheaume. Nous traitons une centaine de saisines par an, ce qui est sans doute trop peu. Néanmoins, nous avons publié un rapport en mars 2024 qui contient des recommandations pour renforcer notre rôle et nos moyens, et qui esquisse des pistes d'amélioration.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Qu'en est-il du conflit israélo-palestinien ?

Mme Marie Mawad. Après le 7 octobre 2023, nous avons assisté à une nouvelle ère de polarisation amplifiée. Sciences Po, qui accueille une jeunesse préoccupée par les tensions du monde, n'a pas été épargnée, comme d'autres grandes universités. Le directeur, M. Luis Vassy, nommé en septembre 2024, a pu s'exprimer à plusieurs reprises et a rétabli la sérénité sur les campus. Je peux témoigner aujourd'hui que le climat à Sciences Po est serein et studieux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce qui s'est passé à Sciences Po, à l'instar de ce qui s'est déroulé à Harvard, est-il de votre point de vue acceptable et tolérable ?

Mme Marie Mawad. C'est un sujet qui a concerné des universités à travers le monde, et Sciences Po n'a pas fait exception. Le directeur, M. Luis Vassy, a mis en place un certain nombre de mesures pour rétablir la sérénité sur le campus. Pour ce qui est de l'École de journalisme, très précisément, nous n'avons pas eu de mobilisation étudiante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je dois insister, car des étudiants nous ont contactés pour nous dire qu'il n'a pas toujours été facile d'étudier dans ces conditions. Vous nous dites ce matin, sous serment, qu'au sein de l'École de journalisme, ce sujet n'a pas du tout traversé les étudiants, que cela n'a pas été un sujet de tensions et n'a pas affecté vos enseignements. J'ai moi-même enseigné à Sciences Po et j'ai vu cette question traverser les étudiants et créer des tensions fortes. Des événements inacceptables ont eu lieu, comme le fait d'interdire à une étudiante l'accès à un amphithéâtre. Je vous demande donc de confirmer vos propos : vous nous dites qu'à l'École de journalisme de Sciences Po, ces événements n'ont eu aucun impact ni sur les étudiants, ni sur les enseignements ?

Mme Marie Mawad. Je ne balaie absolument pas ces événements d'un revers de la main. Suite aux perturbations du 12 mars 2024, huit étudiants ont été renvoyés devant la commission disciplinaire pour des actes et propos contraires au règlement de Sciences Po. Aucun n'a été condamné. La nouvelle direction a fait preuve d'une très grande fermeté là où c'était nécessaire, et de bienveillance également pour rétablir la sérénité. C'est toujours la priorité du directeur de veiller à ce que le climat studieux soit maintenu ; nous avons traité ces événements avec tout le sérieux nécessaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Savary, j'ai constaté que des étudiants de votre école avaient participé à des blocages pro-palestiniens le 2 mai 2024, soutenus par Mme Martine Aubry et par un tweet de Mme Rima Hassan le 4 mars 2025. L'école a également été bloquée suite à la suspension d'une convention avec une association féministe. Ces mobilisations semblent se multiplier. Comment l'expliquez-vous ?

M. Pierre Savary. Il s'agit de deux épisodes de blocage très différents. Pour le premier, je n'ai pas souvenir d'un soutien de Martine Aubry. Il s'agissait d'un mouvement de trente à quarante étudiants, dont une dizaine de nos étudiants en journalisme, qui ont bloqué l'école. Il y avait surtout une forte demande, de la part d'un grand nombre d'étudiants, d'entamer des discussions sur le traitement médiatique du conflit, à l'époque des premiers bombardements israéliens sur Gaza. Nous y avons répondu par des conférences et des sessions

de formation, en faisant par exemple intervenir un professeur de droit constitutionnel sur le terme de génocide ou des journalistes, représentants sur le terrain et responsables de services internationaux.

Le deuxième point n'a pas de lien. Il s'agissait d'un blocage d'une demi-journée lié à la non-reconduction d'une convention avec une association de l'école. Nous avons discuté et réécrit une convention avec les étudiants. Ce sont les deux seuls épisodes de blocage que nous ayons connus depuis mai 1968.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Savary, je suis allé voir votre compte Twitter et j'y ai vu une quinzaine de tweets récents particulièrement hostiles au Rassemblement national, à l'union des droites ou encore à Nicolas Sarkozy. Je n'en cite qu'un : vous retweetez un message traitant Marine Le Pen de voleuse. La loi Léotard garantit les principes de neutralité, d'indépendance, de pluralité et d'honnêteté de l'information. Comment pouvez-vous inculquer ces principes alors que vous-même montrez tous les signes d'un manque cruel d'indépendance politique ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le directeur, je serais intéressé que vous élargissiez votre réponse à la question des réseaux sociaux des journalistes. On voit des journalistes ou des humoristes, comme Guillaume Meurice, qui ont une activité professionnelle et, sur les réseaux sociaux, des engagements, ce qui n'est d'ailleurs pas interdit. Comment peut-on distinguer un engagement politique d'un engagement journalistique ?

M. Pierre Savary. Il s'agit de mon compte personnel, non de celui de l'école. Mon activité y est relativement faible et, je pense, plus variée que ce que vous suggérez. Je ne conteste pas les retweets que vous évoquez même si je n'en ai pas un souvenir précis. Je ne pense pas que l'étude de ce compte puisse mener à la conclusion qui est la vôtre ; j'ai aussi le souvenir d'avoir retweeté de nombreuses études sur les médias, moins polémiques. Concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les journalistes, les médias ont des chartes et des codes de conduite que nous évoquons avec les étudiants.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rebondis sur la question du rapporteur en l'élargissant un peu : n'est-il pas effectivement compliqué, pour un directeur d'école de journalisme qui doit incarner une forme d'impartialité, d'avoir des réseaux sociaux qui, même si c'est son droit, traduisent des convictions politiques ? Si, par des repartages ou des tweets, on indique une ligne politique, il devient difficile de garantir ensuite l'impartialité.

M. Pierre Savary. Je rebondis sur les termes d'objectivité et d'impartialité. Nous travaillons avec les étudiants sur une démarche d'honnêteté intellectuelle. Le simple fait de choisir de traiter un sujet ou un autre est déjà un parti pris. L'essentiel réside dans le traitement qui en est fait et la démarche journalistique adoptée. C'est cette distinction qui me semble importante. Ce que vous qualifiez de convictions politiques relève de votre interprétation de ce compte Twitter, qui ne me paraît pas aussi marquée que vous le dites. Dans toutes nos démarches avec les étudiants, nous nous concentrons sur la méthode journalistique, le respect des chartes et la notion d'honnêteté intellectuelle, bien plus que sur les convictions de chacun.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Permettez-moi d'insister. J'ai regardé votre compte Twitter, qui est sans doute suivi par nombre de vos étudiants. L'intégralité des tweets que vous repartagez et qui sont ironiques ou polémiques cultive systématiquement une obsession de la droite, de Nicolas Sarkozy et de Marine Le Pen. Je n'ai pas trouvé le moindre tweet faisant preuve du même esprit critique, ironique ou humoristique à l'égard de personnalités de gauche. Comment pouvez-vous garantir le principe de neutralité auprès de vos étudiants ?

M. Pierre Savary. Je vous assure n'avoir aucune obsession et je suis un peu étonné de votre interprétation... Lorsque nous sommes dans un cadre pédagogique, nous travaillons sur le décryptage, la méthodologie, la démarche de reportage et l'honnêteté intellectuelle, et non sur les éventuels positionnements politiques des étudiants ou des intervenants.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Effectivement, à la lecture de votre compte Twitter, où vous vous présentez comme journaliste, on peut penser que vos étudiants le suivent. Or vos repartages réguliers sur Marine Le Pen ou le Rassemblement national peuvent laisser transparaître une certaine ligne politique. Même si c'est votre droit le plus absolu, cela ne pose-t-il pas question quand on est directeur d'une école de journalisme ?

M. Pierre Savary. Il n'est pas indiqué « ESJ Lille », mais « journaliste, Lille ». Cela me semble distinguer la fonction de directeur, dont le compte a été ouvert avant que j'occupe ce poste.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Des personnes m'envoient d'autres de vos retweets. Je lis par exemple : « *Gaza : Netanyahu accuse le Hamas de lui voler son génocide.* » C'est censé être ironique. J'en vois un autre : « *Marine n'aime pas l'Europe mais se dit que la soupe est bonne* », avec une caricature. Ou encore : « *La définition de l'union des droites* » et on voit un bracelet électronique. Je m'interroge sérieusement sur la déontologie d'un directeur d'école de journalisme qui publie de tels contenus !

Madame la doyenne, j'ai lu que, lors de la première élection de Donald Trump, une simulation de vote au sein de votre école avait donné quarante-trois voix à Mme Clinton contre une seule pour M. Trump, cette dernière étant considérée comme une plaisanterie. Comment analysez-vous un tel niveau d'homogénéité politique parmi vos étudiants ?

Mme Marie Mawad. Je n'ai pas connaissance du sondage que vous citez. Pourriez-vous le remettre dans son contexte ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Des articles ont fait état de ce vote. Dans la mesure où j'ai été étudiant à Sciences Po, ces résultats ne me surprennent pas. Lors de l'élection de François Hollande, il avait recueilli près de 50 % des voix dès le premier tour.

Mme Marie Mawad. Je n'ai pas connaissance de ce sondage ; je ne peux donc pas vous répondre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En 2022, une autre simulation à l'échelle de tout Sciences Po donnait près de 50 % des voix à M. Mélenchon au premier tour. C'est un autre symptôme de l'homogénéité politique et sociale des étudiants. Quel est votre regard de doyenne de l'École de journalisme sur ce phénomène ?

Mme Marie Mawad. Je ne connais pas ce sondage précis. Je représente l'École de journalisme, qui compte environ 160 ou 170 étudiants, au sein d'un établissement qui en dénombre 15 000 et compte 100 000 Alumni. C'est une communauté extrêmement diversifiée. Ce qui nous intéresse lorsque nous recrutons des étudiants, ce ne sont absolument pas leurs opinions politiques, que nous n'avons pas à connaître. Nous les sélectionnons sur des critères précis : l'excellence académique, leur rapport au travail et leur connaissance des prémices du cadre éthique et déontologique du journalisme. Un élément essentiel de leur formation est d'apprendre à penser contre soi-même, à cultiver une distance critique et à préserver une grande ouverture au monde.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, pour la transparence de nos échanges, je précise que vous avez présidé la section Jeunes UMP de Sciences Po Paris. Il est important que chacun indique ses intérêts...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement, vous faites bien de le préciser. Anne Muxel, directrice de recherche au Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF), observe qu'en vingt ans, les étudiants de Sciences Po sont passés d'un vote majoritairement social-démocrate à un vote davantage orienté vers La France insoumise. Cette radicalisation s'exprime aussi dans les engagements militants et les incidents qui ont entaché l'école ces dernières années. Avez-vous l'impression qu'il y a un formatage à Sciences Po qui contribue notamment à la radicalisation à gauche de la majorité des étudiants ?

Mme Marie Mawad. Je ne veux pas me substituer à la parole du directeur de Sciences Po, mais il me paraît essentiel de vous redire que, face aux événements récents, la direction a mis en œuvre tout le nécessaire pour rétablir la sérénité. Elle a réaffirmé les règles du vivre-ensemble pour concilier liberté d'expression et respect du pluralisme, qui sont au cœur des valeurs de l'établissement.

Ce dont je peux vous parler, c'est de la formation de nos étudiants en journalisme. Notre travail est de leur apprendre la limite entre journalisme et militantisme. Cela passe par l'apprentissage d'une méthodologie rigoureuse, qui s'appuie sur les chartes déontologiques. Le profil de nos étudiants à leur sortie est extrêmement varié, tant dans leurs débouchés que dans les sujets qu'ils traitent. C'est cette méthodologie que nous leur transmettons qui est le cœur de notre métier. Former au journalisme, c'est transmettre une méthodologie rigoureuse, ce qui implique de s'appuyer sur une déontologie.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le directeur de l'IJBA, en 2024, 827 étudiants en journalisme ont signé une tribune demandant un « positionnement » (c'est leur terme) des écoles sur le conflit israélo-palestinien. En tant que co-président de la conférence des écoles de journalisme, estimez-vous que c'est le rôle de ces dernières de prendre position publiquement sur des conflits internationaux ?

M. Arnaud Schwartz. Des étudiants de l'IJBA ont en effet signé cette tribune, mais pas tous. La direction de l'école n'a pas été tenue informée de cette initiative. Nos étudiants font partie d'une jeunesse qui est traversée par les crises de son époque ; elle questionne. Il faut faire confiance aux institutions éducatives pour être assez solides et délivrer une formation qui aide à prendre du recul, à faire la part des choses entre l'engagement citoyen et la posture du futur professionnel, afin d'en faire un journaliste honnête, rigoureux et soucieux de l'éthique et de la déontologie.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai une question pratique. Le 21 septembre 2025, sur le plateau de « C politique » sur France 5, la journaliste Judith Perrignon a comparé l'hommage rendu à Charlie Kirk, tué quelques heures auparavant, à un meeting nazi. Ces propos n'ont pas été contredits à l'antenne. Si vous deviez présenter ce cas précis à des étudiants en cours de déontologie, que leur conseilleriez-vous de faire ?

M. Arnaud Schwartz. Je n'ai pas connaissance de l'épisode auquel vous faites référence et me garderai donc de le commenter. En revanche, je peux vous assurer que nos enseignements visent tous à inculquer à nos étudiants un ensemble de pratiques professionnelles vertueuses. Celles-ci consistent à respecter le contradictoire, à multiplier et vérifier les sources d'information, à être capable de déconstruire les stéréotypes et, comme l'a mentionné

Mme Mawad, à cultiver une capacité à penser contre soi-même. J'apprécie personnellement l'expression « décentrement » : nous apprenons à nos étudiants à décentrer leur regard. Il s'agit également de cultiver chez eux la vertu du doute.

Comme mes collègues l'ont rappelé, nos enseignements s'appuient sur les chartes professionnelles, à commencer par la charte d'éthique professionnelle des journalistes de 1918, révisée en 1938 et en 2011. Celle-ci affirme que le droit du public à une information de qualité, complète, libre, indépendante et pluraliste, rappelé dans la Déclaration des droits de l'homme et la Constitution française, guide le journaliste dans l'exercice de sa mission et que cette responsabilité vis-à-vis du citoyen prime sur toute autre. Le journalisme consiste à rechercher, vérifier, contextualiser, hiérarchiser, mettre en forme, commenter et publier une information de qualité. Voilà l'essentiel de ce qui guide nos enseignements.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, vous avez posé des questions, et c'est votre droit, sur des polémiques et des incidents graves qui appellent des réactions de la part des personnes auditionnées. Cependant, je ne lèverai pas la séance tant que nous n'aurons pas également traité de la question de l'enseignement et de la formation des journalistes, qui sont des sujets essentiels pour notre commission d'enquête. Celle-ci ne doit pas se limiter à de la politique spectacle. S'il est important d'évoquer des situations précises et de solliciter des réactions, je ne conclurai pas cette audition sans avoir approfondi les questions fondamentales relatives à la formation, à l'enseignement et à la polarisation du débat public, qui justifient la présence des directeurs et directrices d'écoles de journalisme. Soit nous abordons également ces sujets de fond, soit nous n'aurons pas rempli notre mission.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je suis interrompu à chaque question, il sera difficile de toutes les poser. J'ai effectivement prévu d'aborder les modules, la maquette pédagogique, les intervenants et les formations, et j'espère que nous aurons le temps de le faire.

Sur la question des cas pratiques, j'apprécie beaucoup les mots que vous avez employés : respect du contradictoire, capacité à penser contre soi, décentrement et doute. Ce sont des incitations louables pour une école de journalisme. Je souhaite toutefois une réponse à ma question sur un cas très concret. Sur un plateau du service public, une journaliste et essayiste a comparé l'hommage rendu à Charlie Kirk, qui a ému des centaines de millions de personnes, à un meeting nazi. Face à un tel cas pratique, dans un cours de déontologie, que diriez-vous à vos étudiants ? Comment auriez-vous réagi personnellement ?

M. Arnaud Schwartz. Je n'ai pas de commentaire personnel à apporter sur cet épisode. S'il pose problème, il appartient au régulateur de s'en saisir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Passons aux questions relatives à la formation et à l'enseignement. Ma question s'adresse aux trois écoles. J'aimerais analyser la liste de vos intervenants, car elle me semble être un bon indicateur du respect du pluralisme et du modèle proposé à vos étudiants. Procédez-vous, à l'instar de l'Arcom pour les intervenants politiques, à une catégorisation de vos intervenants ? Si oui, quel est le pourcentage d'intervenants issus de médias classés à gauche et de médias classés à droite ? Existe-t-il une parité ou une représentativité des différents courants ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie de nous avoir fait parvenir hier soir la liste des intervenants et les maquettes pédagogiques de vos écoles. Je salue votre transparence à ce sujet.

M. Pierre Savary. Le recrutement des intervenants dans notre école ne repose pas sur une catégorisation politique, qu'ils soient de gauche ou de droite, ni sur la base de leur média d'appartenance. Nous recrutons avant tout des journalistes pour leurs qualités professionnelles et pédagogiques reconnues, qui vont de pair. Ils doivent être capables de transmettre une démarche journalistique rigoureuse, dans le respect des chartes que nous avons évoquées.

Nous recherchons également une forme d'équilibre, mais pas celui que vous mentionnez. Nous veillons à avoir des intervenants venant du secteur public comme du privé, des professionnels expérimentés comme des plus jeunes, ainsi qu'un équilibre entre les hommes et les femmes. L'équilibre politique entre gauche et droite n'est pas un de nos critères.

Mme Alice Antheaume. La liste que nous vous avons transmise comporte 175 noms, ce qui témoigne de l'extraordinaire diversité des profils. Les critères de reconnaissance des cursus en journalisme nous imposent de faire appel à des journalistes professionnels compétents, experts dans leur discipline, justifiant d'une grande disponibilité et capables de fournir des évaluations détaillées et individualisées. Ce sont ces critères qui guident notre sélection.

Nous recherchons parfois des compétences très pointues et difficiles à trouver, comme en data-journalisme ou en OSINT (*Open Source Intelligence*). Trouver six ou sept experts disponibles, pédagogues et aptes à évaluer chaque étudiant individuellement est un défi. Cela nous pousse à diversifier fortement les profils. Il faut souligner que l'enseignement requiert une grande disponibilité et une capacité à noter et à suivre la progression pédagogique, ce qui est une compétence spécifique.

En analysant la liste, nous constatons que 19 % de nos intervenants travaillent pour le service public, 16 % sont indépendants et 65 % œuvrent pour des médias privés. Cette diversité permet aux étudiants de se projeter, car ils ont face à eux des professionnels qui, quelques années plus tôt, étaient peut-être à leur place. Ces intervenants, qui changent d'ailleurs souvent d'employeur au cours de leur carrière, représentent une grande richesse et offrent de multiples modèles à nos étudiants.

M. Arnaud Schwartz. Mes collègues ont déjà fourni de nombreux éléments et toutes les écoles fonctionnent sur un modèle similaire. Le choix d'un intervenant repose avant tout sur son expertise. Le défi pour l'équipe pédagogique est d'identifier les compétences et l'expertise qu'il est nécessaire de transmettre à nos étudiants. C'est le principal moteur de notre sélection. Sur l'ensemble des intervenants annuels à l'IJBA, 70 % proviennent de médias privés et environ 30 % de médias publics.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En consultant la liste des 175 intervenants de Sciences Po, je constate que seuls deux proviennent du *Figaro* et peut-être sept de RMC si tant est qu'on puisse classer RMC à droite. Je n'en vois aucun de CNews ou de *Valeurs Actuelles*. La situation semble similaire pour l'ESJ Lille. Comment pouvez-vous, dans ces conditions, donner un sentiment de pluralisme d'opinion à vos étudiants, alors que sur 175 intervenants, seuls deux sont issus d'un média clairement identifié à droite ?

Mme Marie Mawad. Ce qui nous importe chez nos intervenants, c'est l'expertise et la rigueur de méthode que nous souhaitons transmettre. Nous devons trouver des enseignants capables d'aborder des sujets très techniques, comme le data-journalisme, l'OSINT ou l'utilisation de l'intelligence artificielle, tout en les rattachant aux fondamentaux du métier : la déontologie, le terrain, l'identification des sources et la vérification de l'information. Ces profils sont plus difficiles à trouver qu'il n'y paraît.

Nos chargés d'enseignement dispensent leurs cours à de petits groupes d'étudiants, sur la base d'un plan de cours détaillé et validé par nos responsables pédagogiques. Les séances sont structurées, avec des critères de notation précis, et reposent sur des exercices répétés pour assurer une progression réelle des étudiants. C'est une tâche exigeante.

Nous recevons également des personnalités en masterclass. Récemment, nous avons accueilli Margot Benn, grand reporter au *Figaro* et lauréate du prix Albert-Londres en 2022. Diplômée de notre école, elle est venue présenter sa méthodologie de reportage sur la guerre en Ukraine. Cet exercice est différent mais complémentaire de l'enseignement classique. Nos étudiants ont ainsi accès à une grande diversité de profils, tout en conciliant les enjeux de disponibilité, de pédagogie et de variété des expertises.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Au regard de l'audience de CNews, considérez-vous qu'il serait important, au nom du pluralisme, que des journalistes de cette chaîne interviennent à Sciences Po ? Pensez-vous que ce soit important au regard de ce que représente CNews dans le paysage médiatique ?

Je tiens à rappeler que lorsqu'on défend les journalistes, on doit les défendre quels que soient les médias pour lesquels ils travaillent. Les incidents survenus à Sciences Po Paris en avril 2024, où des étudiants s'en sont pris à des journalistes de CNews et de BFM en leur demandant de dégager, sont inacceptables. On ne peut tolérer que des citoyens ou des étudiants agressent des journalistes, quel que soit leur média.

Mme Marie Mawad. Je vous remercie pour ces mots de soutien aux journalistes, qui sont importants.

Lorsque nous sélectionnons nos intervenants extérieurs qui forment une partie de notre corps enseignant, ce n'est pas leur média d'origine qui nous intéresse. D'ailleurs, nombre d'entre eux sont pigistes ou indépendants et travaillent pour plusieurs donneurs d'ordre. La plupart des journalistes connaissent trois, quatre ou cinq employeurs différents au cours de leur carrière.

Notre guide est avant tout la transmission de compétences très précises, en accord avec les exigences de la reconnaissance des cursus, le projet pédagogique de Sciences Po et les besoins du métier face à la crise de confiance et aux enjeux technologiques. C'est donc l'expertise qui prime, et non la rédaction d'origine.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous mettez l'accent sur la diversité et le pluralisme mais je constate encore une fois que sur 175 intervenants, seuls deux ou trois viennent du *Figaro* et aucun du *JDD*, de CNews, d'Europe 1 ou de *Valeurs Actuelles*. J'ai du mal à percevoir cette diversité. Vous évoquez des compétences techniques pointues comme le data-journalisme ou l'intelligence artificielle. Affirmez-vous que, dans les rédactions que je viens de citer, vous ne trouvez aucun intervenant disposant de ces compétences ?

Mme Marie Mawad. Au-delà de l'expertise, la disponibilité des journalistes est un facteur crucial. Certains professionnels aimeraient enseigner car la transmission est un exercice enrichissant, mais leur travail quotidien et l'actualité ne leur en laissent pas le temps. Il faut comprendre ce que représente l'engagement d'un chargé d'enseignement : chaque journaliste face à un groupe d'étudiants, qui incarne l'avenir de la profession, souhaite transmettre ce métier dans ce qu'il a de plus noble et de plus responsable vis-à-vis du citoyen. Au quotidien, c'est un travail exigeant une très grande disponibilité, en plus de l'expertise technique et technologique. Cela reflète un métier de journaliste qui devient lui-même de plus en plus exigeant.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Très concrètement, pourriez-vous recevoir en masterclass des journalistes comme Geoffroy Lejeune, Sonia Mabrouk, Laurence Ferrari, Eugénie Bastié, Christine Kelly ou Charlotte d'Ornellas ? Oui ou non ? Et si oui, lesquels ? L'invitation sera passée s'ils nous écoutent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vos questions sont tout à fait légitimes, monsieur le rapporteur. Cependant, je considère que nous ne sommes pas allés au bout des interrogations sur la formation et l'enseignement.

Le rapporteur vous a interrogés sur l'invitation de certaines personnalités en masterclass ou pour des cours. Avez-vous déjà reçu des propositions d'enseignement de la part de journalistes issus des médias d'opinion cités par le rapporteur et, si oui, y avez-vous répondu défavorablement ? En effet, les interventions se font parfois à la suite de sollicitations directes de journalistes. Avez-vous reçu de telles demandes ?

M. Pierre Savary. Je n'ai pas de souvenir récent de sollicitations de la part des journalistes et des médias que vous citez. Je répète que le choix d'une masterclass ne se porte pas sur une personne, mais sur une thématique. Si nous décidons d'organiser une masterclass sur un sujet précis, nous recherchons les compétences adéquates pour l'illustrer. Vous pourriez me citer n'importe quel journaliste, ma réponse serait la même : le choix ne se fait pas en fonction de telle ou telle personne, et encore moins de son appartenance politique ou idéologique réelle ou supposée. C'est la compétence sur le sujet traité qui prime.

Mme Alice Antheaume. Pour l'école de journalisme de Sciences Po, nous avons par exemple prévu de célébrer les 200 ans du *Figaro* avec une présentation d'archives. Récemment, nous avons organisé une masterclass intitulée « Filmer l'indicible » avec Marianne Getti, lauréate du prestigieux prix Bayeux pour son travail sur le viol au Tigré. Pendant les débats sur le budget, nous avons fait venir Delphine Tillaux, cheffe de rubrique à *Investir*, pour expliquer les mécanismes du vote du budget.

Ce ne sont que quelques exemples. Sur une année, nous organisons une vingtaine de masterclass, ce qui est peu au regard des 35 000 cartes de presse délivrées annuellement. Nous couvrons certains champs d'expertise, et sans doute moins d'autres. Nous n'avons pas reçu de propositions des personnes citées et n'avons donc refusé personne en particulier.

M. Arnaud Schwartz. Nous n'avons jamais reçu de telles sollicitations. L'objectif de ces rencontres est de permettre à nos étudiants d'approfondir la compréhension d'un enjeu particulier. Notre démarche n'est pas de considérer les choses d'un point de vue partisan ou de catégoriser les médias. Nous recherchons uniquement des compétences à transmettre.

Mme Corinne Vanmerris, directrice adjointe et directrice des études à l'École supérieure de journalisme (ESJ) de Lille, co-présidente de la conférence des écoles de journalisme. Dans la liste des intervenants dans notre école, notamment lors de nos forums annuels sur l'apprentissage, figurent beaucoup de journalistes généralistes qu'il est impossible de classer à gauche ou à droite.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Au cours de ces auditions, j'essaie de me faire l'écho des questions que de nombreux Français se posent sur la fabrique de l'information : la représentativité des intervenants, les cas pratiques de déontologie tirés du quotidien, etc. Je pense que ces exemples concrets peuvent éclairer nos concitoyens et, peut-être, contribuer à retisser un lien de confiance qui tend à se distendre entre les journalistes, les médias et les Français.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Personne ne vous conteste le droit de poser toutes les questions et ni ne vous attribue d'intention particulière. Cependant, nul n'a le monopole de la représentation des Français, qui sont aujourd'hui fracturés dans leurs opinions, face à des médias polarisés. Il est donc nécessaire d'élargir nos questionnements. Si nous souhaitons que cette commission d'enquête ne contribue pas à alimenter la défiance, il faut être capable d'évoquer des incidents en les mettant en perspective.

Delphine Ernotte, dans *Le Figaro*, propose d'évoluer vers un modèle de médias d'opinion pour l'audiovisuel, similaire à ce qui existe pour la presse écrite. Êtes-vous attachés au pluralisme interne au sein de chaque média ou considérez-vous que le pluralisme externe suffit à garantir une information diversifiée ? Comment abordez-vous cette question dans vos enseignements ?

Par ailleurs, des jeunes, notamment, s'informent quasi exclusivement via les réseaux sociaux, sur des podcasts ou des plateformes. Or les créateurs de contenus ne sont soumis à aucun cadre juridique ni à aucune règle de déontologie, d'impartialité ou de pluralisme. Pourtant, certains atteignent des audiences très importantes. Faut-il adopter une vision libérale, où le pluralisme externe sur les réseaux sociaux suffit ou considérez-vous qu'à partir du moment où ils informent les Français, un socle commun de règles devrait s'appliquer, même s'ils ne sont pas journalistes ? La prochaine campagne présidentielle se déroulera aussi sur ces plateformes, et l'absence de règles de pluralisme et d'impartialité peut poser question.

Mme Alice Antheaume. Sur la question du pluralisme, mon travail pour le Digital News Report de l'université d'Oxford, qui analyse quarante-sept pays, met en évidence une spécificité française. La France se distingue par la plus grande diversité de médias en termes de financement, de positionnement éditorial, de formats éditoriaux et de modèle économique. C'est une exception culturelle remarquable, qui fait la richesse de notre pays et suscite l'intérêt de mes collègues étrangers. Nous avons la chance de disposer d'un paysage médiatique très diversifié pour répondre à la forte demande d'information de nos concitoyens.

Mme Marie Mawad. Votre question sur les réseaux sociaux est en effet importante. Les jeunes s'informent aujourd'hui majoritairement par ce biais et les journalistes ne peuvent ignorer ce public. Cela pose deux enjeux : celui des formats et celui du fond. Nous formons nos étudiants à de nouveaux formats adaptés aux réseaux sociaux, comme le podcast ou les vidéos explicatives qui décortiquent un sujet de manière pédagogique.

Cependant, l'éthique reste le fil rouge de tous nos enseignements. Il n'est pas question de transiger sur la déontologie ou la qualité de l'information pour des raisons de format. Notre pédagogie vise à concilier les innovations technologiques et les attentes du public, tout en préservant l'ADN du journalisme : une méthodologie rigoureuse, une déontologie stricte et une très forte responsabilité vis-à-vis du citoyen. Nous ne transigeons jamais sur le fond pour des questions de forme.

M. Arnaud Schwartz. Mon expérience en rédaction m'a montré qu'il existe toujours une forme de pluralisme interne. Une rédaction n'est pas une armée ; c'est un lieu de débat et de vie intellectuelle. Quant au pluralisme externe, Alice Antheaume a rappelé la chance que nous avons en France de disposer d'un paysage médiatique aussi riche.

Au-delà de la question du pluralisme, l'enjeu central est la qualité de l'information. Le journalisme est le traitement le plus rigoureux possible des faits et leur restitution la plus honnête possible aux citoyens. C'est ce qui nourrit sainement le débat démocratique. Hannah Arendt parlait de la « véracité de fait » comme étant la plus fragile mais aussi la plus têtue. Faisons confiance aux journalistes pour éclairer le monde le plus honnêtement possible.

Concernant les créateurs de contenu, la question de la vigilance vis-à-vis des ingérences étrangères se pose également, notamment à l'approche des échéances électorales. C'est un aspect que nous transmettons à nos étudiants.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Revenons sur le sujet majeur des réseaux sociaux des journalistes. Une partie des Français se méfie à la fois des politiques et des journalistes. Auparavant, les journalistes, bien que citoyens ayant des opinions, ne les exprimaient généralement pas publiquement. Aujourd'hui, nombre d'entre eux expriment une sensibilité politique sur leurs comptes, brouillant ainsi les lignes.

Comment abordez-vous cette question ? Lorsqu'un journaliste affiche sa profession ou le logo de son média sur un compte social où il partage des contenus politiquement orientés, ne risque-t-on pas d'alimenter la suspicion généralisée ? Faut-il distinguer clairement le compte personnel du compte professionnel ? Quelles sont vos recommandations concrètes à un étudiant sur ce sujet ? Lui conseillez-vous la prudence, la séparation stricte des comptes ou autre chose ? Des formations sont-elles dédiées à cet enjeu ?

M. Arnaud Schwartz. Ce sujet traverse toutes les rédactions depuis la généralisation des réseaux sociaux. Les postures des journalistes varient : certains observent une grande retenue, d'autres n'hésitent pas à partager les convictions qui sont les leurs en tant que citoyens. Ce phénomène a peut-être obligé le monde professionnel et la société à une forme de maturité supplémentaire. Il n'est peut-être pas malsain de savoir d'où parlent les gens, à condition de leur reconnaître la capacité d'exercer leur métier avec la plus grande rigueur, en application de la déontologie et de l'éthique.

Cela peut même enrichir le débat public. De la même manière que nous apprenons à nos étudiants à identifier les stéréotypes pour ne pas en être les victimes inconscientes, rendre plus transparente la mécanique d'élaboration de l'information peut être bénéfique pour l'ensemble de la société.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Prenons l'exemple de Guillaume Meurice, humoriste à France Inter. Son compte Twitter arbore le logo d'une radio publique et affiche un militantisme politique assumé. Ma question porte sur ce brouillage des lignes. À l'heure de la défiance généralisée, ne faut-il pas faire preuve de plus de prudence, voire s'interdire de telles pratiques ? Ou bien assumez-vous qu'un journaliste puisse mêler son identité professionnelle et ses opinions sur un même compte, au nom de la transparence sur d'où l'on parle ?

Soit on assume clairement une ligne éditoriale et une opinion, soit on s'efforce de garantir à chaque instant l'impartialité et le pluralisme. Quelle est votre recommandation à un étudiant qui sort de votre école ? Lui conseillez-vous de bien séparer son expression personnelle de son identité professionnelle sur les réseaux sociaux ou peut-il assumer ce mélange ?

M. Arnaud Schwartz. À titre personnel, étant d'une certaine génération, je conseille plutôt une forme de retenue. Cependant, la libération de la parole sur les réseaux sociaux est un fait qui impacte toute la société. L'enjeu est d'en tirer quelque chose de positif. Il me semble qu'une société qui acquiert un degré de maturité suffisant pour distinguer les convictions d'un citoyen de la rigueur de son travail professionnel, quel qu'il soit, n'est peut-être pas une mauvaise chose.

Mme Corinne Vanmerriis. De nombreux médias disposent de chartes de bonnes pratiques concernant l'usage des réseaux sociaux. À un étudiant, nous commencerons par dire de se conformer aux règles internes de la rédaction qu'il intègre, car ces questions y ont été mûrement réfléchies.

M. Pierre Savary. L'une des décisions prises à l'ESJ est que les salariés n'affichent ni le logo ni le nom de l'école sur leurs comptes personnels.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mon interrogation vient du fait qu'à l'heure d'une polarisation médiatique et d'une défiance fortes, cette question des réseaux sociaux est majeure. La première chose que l'on consulte aujourd'hui sur un journaliste ou un politique, ce sont ses comptes sociaux. Ils deviennent la porte d'entrée de nos parcours, avant même nos articles ou nos travaux. C'est pourquoi ce sujet m'interpelle et mérite une véritable réflexion éthique. Que conseilleriez-vous aux jeunes qui sortent de l'école de journalisme de Sciences Po Paris sur cette question, au vu de ce contexte ?

Mme Marie Mawad. C'est un sujet que nous abordons avec nos étudiants dès leur arrivée. Nous nous sommes dotés d'une charte, qui s'appuie sur les textes de référence du métier, notamment la charte d'éthique professionnelle des journalistes. Elle s'applique à nos étudiants en tout temps et sur tout support, y compris les réseaux sociaux.

Nous adoptons cette démarche parce que le journaliste est au service du citoyen, et l'enjeu est de regagner sa confiance. Ce n'est pas un problème nouveau ; historiquement, les chartes de déontologie ont été créées pour répondre à ce besoin. Elles restent pertinentes et nous servent de boussole pour cultiver une conscience de soi et un doute sur nos propres méthodes.

Enfin, notre métier a une obligation de transparence sur ses méthodes de collecte et de vérification de l'information. Nous pensons qu'en expliquant comment nous travaillons, nous pouvons contribuer à restaurer cette confiance.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est précisément pour éviter la confusion entre journalisme et communication, que votre charte combat, que je posais cette question. D'ailleurs, ne faudrait-il pas l'étendre aux journalistes qui interviennent et aux cadres des écoles ?

Pour conclure, et cela éclairera nos futurs travaux législatifs, considérez-vous que les créateurs de contenu d'information devraient être soumis à des règles déontologiques comme les journalistes ? Trois options se présentent. Première option : ils informent les Français ; donc ils doivent devenir journalistes et obtenir une carte de presse. Deuxième option : un socle minimal de règles devrait leur être appliqué. Troisième option, plus libérale : le pluralisme externe sur les réseaux sociaux suffit, et aucune règle ne leur est imposée. Quel est votre avis ?

M. Pierre Savary. Je pencherais pour un dérivé de la deuxième option. Une réflexion est déjà en cours au sein des syndicats de créateurs de contenu, moins sur le pluralisme que sur des codes de bonnes pratiques. Le Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM), organe d'autorégulation de la profession, pourrait servir de modèle. Il s'agirait de travailler sur la démarche et le respect de chartes, et des passerelles existent probablement entre les deux professions. L'enjeu est moins le pluralisme que le respect de codes déontologiques.

Mme Corinne Vanmerris. Le pendant de nos discussions est la capacité du public à comprendre qui produit l'information, comment et dans quel but. C'est un élément extrêmement important pour toute décision législative. Nous pensons à l'ESJ que les journalistes, aux côtés des enseignants et des citoyens, sont des acteurs essentiels de cette éducation.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je remercie d'ailleurs tous les médias, privés comme publics, pour leurs actions d'éducation aux médias, qui sont un pilier de notre politique éducative.

Mme Marie Mawad. Depuis le début de cette audition, nous avons insisté sur les compétences pointues de nos intervenants et de nos étudiants, sur la difficulté d'exercer ce métier et sur les lourdes responsabilités qui incombent aux journalistes. Notre école est reconnue, ce qui nous impose un cadre très strict. Pour nous, être journaliste professionnel est un métier qui s'apprend, qui se mérite et qui ne s'improvise pas. Au vu des responsabilités portées, une formation, notamment sur le volet déontologique, nous semble absolument essentielle pour être une source d'information de qualité pour le citoyen.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela signifie-t-il que ces créateurs de contenu, qui ont une audience de plusieurs millions de personnes, devraient devenir journalistes, obtenir une carte de presse et donc être formés par vos écoles ? Ou bien considérez-vous qu'il s'agit d'un autre métier et que la situation actuelle, plus libérale, est satisfaisante ?

Mme Marie Mawad. La question n'est pas celle du format ou du lieu d'expression. Ce qui est important, c'est la méthodologie déployée. Il existe des journalistes professionnels qui n'informent leur audience que sur TikTok ou YouTube. Ce qui fait d'eux une source d'information fiable, c'est leur méthode, qui s'appuie sur la déontologie. Le nerf de la guerre, c'est cette méthodologie qui permet au public de se fier, ou non, à une source d'information.

M. Arnaud Schwartz. Si l'on se concentre sur la méthodologie et le respect des règles, une autre voie est possible. Un certain nombre d'organisations ont proposé un système de labellisation de l'information, fondé sur un ensemble de critères nombreux et dûment vérifiés. C'est un scénario à ne pas écarter. Il faut exiger toujours plus de déontologie, tout en rappelant la distinction fondamentale entre journalisme et communication, qui est d'ailleurs une exigence pour la reconnaissance de nos cursus. Cette piste de la labellisation, bien que discutable, a déjà trouvé des applications concrètes à travers le monde.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous évoquez la labellisation de l'information. J'entends que vous y êtes plutôt favorable, comme outil pour restaurer la confiance. Est-ce qu'à Sciences Po Paris, vous partagez cette analyse ? Êtes-vous favorables à une telle labellisation, qu'elle soit proposée par le Parlement ou d'autres organisations ?

Mme Marie Mawad. Je ne donnerai pas mon avis personnel sur ce sujet, qui est un objet de débat public que nous chercherons à faire analyser par nos étudiants. Je maintiens que la méthodologie et la déontologie restent les maîtres mots pour guider la réflexion sur ce point également.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je regrette, et je le dis sans aucune animosité, une certaine prudence dans vos réponses, bien que je la comprenne... Il est parfois frustrant de ne pas obtenir de positions claires. Vous êtes la doyenne d'une école de journalisme essentielle à la vie du pays et, si la responsabilité de la décision nous incombe, à nous politiques, vos convictions nous importent.

Je vous ai interrogés sur les créateurs de contenu d'information et il est dommage de ne pas avoir le point de vue de la doyenne d'une école de journalisme sur la question de savoir s'ils doivent être assimilés à des journalistes ou rester une catégorie distincte et libre. De même, votre position sur la labellisation des informations m'intéresse. Vous formez les journalistes de ce pays, et votre avis sur l'utilité d'une telle labellisation pour améliorer le débat médiatique et politique serait précieux.

Je suis conscient que nous sommes dans des débats complexes où chaque phrase peut être reprise et instrumentalisée, d'autant que cette commission d'enquête est très suivie. Mon intention n'est nullement de vous conduire à des faux pas, mais la nature de nos travaux exige d'obtenir des réponses précises.

Mme Marie Mawad. Il ne s'agit pas tant de prudence que de la nécessité de parler depuis notre position, celle de formateurs de jeunes journalistes. Nous intervenons très en amont dans la chaîne du secteur ; c'est là notre métier. Il y a peut-être aussi une déformation professionnelle, étant moi-même journaliste professionnelle et liée par une charte de déontologie.

Mme Alice Antheaume. Une partie de nos diplômés, formés à notre méthode rigoureuse, deviennent des créateurs de contenu sans pour autant détenir une carte de presse, car ils ne répondent pas aux critères d'attribution. L'essentiel est qu'ils aient été correctement formés, ce qui garantit la qualité des informations qui sont diffusées.

Entre 6 % et 8 % de nos diplômés créent une entreprise de contenu. Au départ, celle-ci n'est généralement pas reconnue, ne possède pas de numéro de la Commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP) et ses membres n'ont pas la carte de presse. Avec le temps, ils peuvent intégrer le système traditionnel et bénéficier des aides à la presse. Notre rôle est de garantir que, quelle que soit leur trajectoire, ils aient été formés à notre méthodologie rigoureuse. La loi pour l'attribution de la carte de presse date de 1935, si je ne me trompe pas, et n'a pas évolué depuis. Il appartiendra au législateur de la faire éventuellement évoluer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il est intéressant de savoir que, lorsque ces créateurs de contenu d'information sont formés dans les écoles de journalisme, cela leur garantit un cadre déontologique et le respect de règles utiles à leur pratique. Je comprends qu'il ne vous appartient pas de trancher ce débat, qui relève de notre responsabilité politique.

M. Arnaud Schwartz. Lorsque, tout à l'heure, vous m'avez prêté une conviction, il s'agissait en réalité d'un apport au débat, d'un scénario qui n'avait pas été évoqué. Il ne m'appartient évidemment pas de juger de la suite à lui donner.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle que lorsque je vous pose une question à titre personnel, votre réponse n'engage évidemment pas l'institution que vous représentez !

Mme Corinne Vanmerris. Lorsque vous parlez de labellisation de l'information, il s'agit en réalité d'une labellisation de la fiabilité des médias. Ce n'est pas chaque information qui serait labellisée, mais le fonctionnement d'une organisation médiatique, jugé conforme à un certain nombre de critères. Cette distinction me paraît importante, mais je ne me prononce pas sur le fond du débat.

M. Pierre Savary. Comme je l'ai évoqué précédemment en mentionnant le CDJM, nous sommes bien dans une logique de labellisation non pas d'une information, mais d'une méthodologie et du respect des codes et des chartes. Cette certification des méthodes et du respect des règles qui régissent la profession est une dimension extrêmement importante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie d'avoir répondu à notre convocation et à l'ensemble de nos questions. Je tiens aussi à saluer votre engagement et à souligner l'immense responsabilité qui est la vôtre : former celles et ceux qui nous informeront demain, dans un monde fracturé et polarisé.

La séance s'achève à onze heures quarante-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Jérémie Patrier-Leitus